

PROPOSITION D'OBJECTIF ET D'INDICATEUR À RETENIR POUR L'ÉLABORATION DES PLANS D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

En cohérence avec l'article 459.2 de la loi sur l'instruction publique
(Article 50 de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique)

	OBJECTIF NATIONAL 2030	COHÉRENCE	CIBLE INTERMÉDIAIRE POUR 2022 (PLAN STRATÉGIQUE DU MEES) ¹	SITUATION ACTUELLE	INDICATEUR (PLAN STRATÉGIQUE DU MEES)
1.	D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves	Objectif 2 Politique de la réussite éducative	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Garçons et filles</u> : écart de 6,1 points pour l'ensemble des réseaux ○ <u>EHDAA et régulier</u> : écart de 25,3 points pour le réseau public seulement ○ <u>Écoles défavorisées</u> écart de 6,5 points pour le réseau public seulement ○ <u>Élèves issus de l'immigration</u> 1^{ère} génération: écart de 3 points 	<ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Garçons et filles</u> : écart de 10,1 points pour l'ensemble des réseaux ○ <u>EHDAA et régulier</u> : écart de 34,1 points pour le réseau public seulement ○ <u>Écoles défavorisées</u> écart de 8,9 points pour le réseau public seulement ○ <u>Élèves issus de l'immigration</u> 1^{ère} génération: écart de 4,1 points (Cohorte 2008-2009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans
2.	D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public	Objectif 6 Politique de la réussite éducative	D'ici 2022, ramener à 11,4 % la proportion d'élèves entrants à 13 ans ou plus au secondaire, dans le réseau public.	12,6 % (cohorte 2016-2017)	Part des élèves de 13 ans ou plus, au moment de leur entrée au secondaire (réseau public)
3.	D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85% la proportion de ces élèves titulaires d'un premier diplôme (DES et DEP)	Objectif 1 Politique de la réussite éducative	D'ici 2022, porter à 84% la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification	78,8 % (cohorte 2008 -009)	Taux de diplomation et de qualification après 7 ans

¹ Les cibles intermédiaires pour 2022 correspondent aux cibles du Plan stratégique 2018-2022 du MEES. La commission scolaire peut, après une analyse de son contexte, déterminer une cible différente à atteindre dans son plan d'engagement. De plus, rien n'empêche une commission scolaire d'inscrire aussi d'autres objectifs du plan stratégique à leur plan d'engagement, si elles jugent pertinent de le faire en fonction de leur situation et de leurs ambitions.

PROPOSITION D'OBJECTIF ET D'INDICATEUR À RETENIR POUR L'ÉLABORATION DES PLANS D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE

En cohérence avec l'article 459.2 de la loi sur l'instruction publique
(Article 50 de la Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique)

	OBJECTIF NATIONAL 2030	COHÉRENCE	CIBLE INTERMÉDIAIRE POUR 2022 (PLAN STRATÉGIQUE DU MEES) ¹	SITUATION ACTUELLE	INDICATEUR (PLAN STRATÉGIQUE DU MEES)
4.	D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire, dans le réseau public	Objectif 4 Politique de la réussite éducative	En ce qui concerne cet objectif sous la responsabilité du réseau scolaire, les commissions scolaires pourront définir une cible pour 2022 à partir des données analysées à l'examen de juin 2017.	S. O.	Taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, langue d'enseignement, de la 4 ^e année du primaire
5.	D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant	Objectif 7 Politique de la réussite éducative	D'ici 2022, faire en sorte que 85 % des bâtiments du parc immobilier soient dans un état satisfaisant.	68 % des bâtiments sont dans un état satisfaisant	Indice d'état des bâtiments du parc immobilier ²

ORIENTATIONS NATIONALES DEVANT ÊTRE PRISES EN COMPTE DANS L'ÉLABORATION DES PLANS D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE DES COMMISSIONS SCOLAIRES :

- ✓ Contribuer à rehausser et maintenir les compétences en littératie de la population adulte située sur le territoire de la commission scolaire³.
- ✓ Faire bouger les élèves du primaire 60 minutes par jour⁴.

² Cet indicateur est global et limitatif. Les CS peuvent se donner d'autres indicateurs qu'ils jugent pertinent d'utiliser pour mesurer l'atteinte de résultats plus spécifiques.

³ En cohérence avec l'objectif 5 de la Politique de la réussite éducative.

⁴ En cohérence avec l'orientation 4 de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir.